

CONSTANT, BENJAMIN (1767-1830). Auteur classique du libéralisme, qu'il a défendu dans toutes ses composantes, B. Constant a surtout montré à quelles conditions institutionnelles la liberté est possible.

[Introduction.] Ce n'est pas principalement pour des motifs de chronologie qu'on attribue à Benjamin Constant le qualificatif de géant de la pensée libérale, car il n'est certes pas le premier à avoir professé en toute chose la liberté ou le laissez-faire. Mais mieux que quiconque il en a rassemblé les principes et en a fait pour ainsi dire une science ; mieux que quiconque il en a cherché les applications et en a exposé les garanties. Et si cette excellence a été parfois perdue de vue, elle n'a jamais été entièrement méconnue : car B. Constant a joui en son temps d'une notoriété européenne, voyant certaines de ses brochures politiques traduites jusqu'en Suède, et quelques-uns de ses immédiats successeurs l'ont reconnu à juste titre comme « l'homme de France qui a le mieux saisi les conditions de la liberté » (Édouard Laboulaye, *Histoire, etc.*, t. III, 1866, p. 386) Ce n'est toutefois qu'avec la publication assez récente de deux grands traités restés jusqu'alors inédits — la version complète des *Principes de politique*, d'abord, rendue publique en 1980, et les *Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays*, publiés en 1991 — que la grandeur de cette œuvre libérale a pu être correctement appréciée.

La philosophie libérale de B. Constant demande d'abord à être jugée à l'aune d'une biographie très curieuse ; car à plusieurs égards, les frasques de sa vie privée, son caractère, ses passions, sont autres choses que des détails frivoles, indignes de l'historien des idées. En 1815, par exemple, lassé par la vie, négligé par Juliette Récamier dont il est épris, Constant fait un acte désespéré, en toute connaissance de cause : il écrit l'article du *Journal des Débats* contre Napoléon, et joue sa carrière et même sa vie à pile ou face. « Tachons de nous souvenir que la vie est ennuyeuse », consigne-t-il alors dans son journal intime pour se donner de l'entrain. (*Oeuvres complètes*, t. VII, p. 216). Quelques mois plus tard, c'est encore au milieu des secousses personnelles et des agitations de son âme malade qu'il rassemble ses fameux *Principes de politique*, et il s'étonne alors en privé d'avoir été capable dans ces conditions d'écrire « un mot qui eût le sens commun ». (Idem, p. 302) La même année il fit aussi la brochure sur la responsabilité des ministres, qu'on loua assez dans le public : « c'est un tour de force, s'il est bon à travers le jeu, les nuits blanches, Juliette et ma souffrance habituelle », notera-t-il similairement (Idem, p. 201) En fait, sans cesse tiraillé, accablé ou emporté, Constant s'est épuisé dans sa vie intérieure, tout en donnant à lire au monde les écrits que nous admirons. « Je n'ai pas fait le quart de ce que je devais faire », avouera-t-il à la toute fin de sa vie, « et si je n'étais pas fort honteux intérieurement d'avoir gaspillé mon

temps et mes forces, je serais bien fier de tout ce qu'on me dit de beau sur ce que j'ai fait malgré ce gaspillage. » (Lettre à Rosalie de Constant, 18 septembre 1828 ; *Correspondance de Benjamin et Rosalie de Constant*, 1955, p. 303)

Il doit nous importer aussi d'examiner la validité des reproches couramment portés contre lui. On s'est trop moqué, sans doute, de « Constant l'inconstant », listant facilement ses revirements précipités. De vraies évolutions se constatent, en effet, dans son œuvre, et l'auteur n'en rougissait qu'à moitié ; mais il demandait qu'on distingue bien les principes du libéralisme dont il était sûr, du détail des applications et de la stratégie, qu'il réexaminait et corrigeait constamment. « Oui sans doute, dans ce qui tient aux détails, aux idées partielles, je puis me contredire et j'y suis exposé chaque jour parce que chaque jour je cherche à m'éclairer », affirmait-il. « Ces contradictions ne m'embarrassent ni ne m'humilient, elles donnent à de faibles travaux qui sont reçus avec bienveillance un degré de plus de vérité et d'utilité, et je serai toujours suffisamment satisfait, si je reste fidèle aux grands et nobles principes sur lesquels reposent notre liberté politique et civile et par conséquent notre dignité morale et notre perfectionnement intellectuel. » (*Oeuvres complètes*, t. XV, p. 289) Une tendance peut d'ailleurs se signaler dans sa carrière, qui le grandit, ou le rachète : c'est qu'à mesure que le temps avance, on observe que ses revirements tiennent davantage à la forme qu'à la substance, et aux détails qu'aux principes. Ce n'est par exemple que dans ses années de jeunesse, au milieu du bouillonnement révolutionnaire, qu'il montre une si étonnante flexibilité sur les formes politiques, se donnant à la monarchie puis à la république, et se faisant tour à tour feuillant, puis girondin, puis robespierriste pour finir thermidorien. (H. Grange, *Benjamin Constant*, 2004, p. 27) Plus tard, Constant, grand joueur s'il en fut, fait des paris, tente des coups, bons ou mauvais. Il se lie par exemple à Bernadotte, et manœuvre pour l'installer au pouvoir, quoique les probabilités soient infimes et que construire avec cet homme serait, reconnaît-il, comme « empiler du sable sur du sable ». (*Oeuvres complètes*, t. VII, 132) En politique, il est décidément pragmatique, on pourrait presque dire machiavélique ; mais sa philosophie et son économie politique restent inchangés au milieu de toutes les aventures.

Ceux qui ne possèdent d'autre boussole que leur courage, peuvent bien dédaigner de tels individus, et jeter de l'opprobre sur leur caractère. La vie de souffrance, de résignation et de devoir de Charles Comte explique assez qu'à la lecture des *Principes de politique* de 1815, il ait demandé d'autres gages et se soit peu satisfait d'une simple profession de foi. (*Le Censeur*, 1815, t. VII, p. 79) Benjamin Constant fait certainement preuve de trop d'élasticité pour un intellectuel, comme il a par ailleurs trop de rigueur doctrinale pour un homme politique : ainsi il est mal jugé des uns et des

Constant, Benjamin

autres. Il ne cherche même pas à se donner le masque de l'homme désintéressé, amoureux du bien public, auquel ils tiennent tous. Ainsi, en 1795-1796, quand il rejoint la cause de la république et abandonne ses amis pour intégrer le camp de ses ennemis, il ne cache pas la douceur qu'il y a à se trouver parmi ceux à qui l'on distribue les faveurs et les grâces, et qui tiennent en main le timon de l'État. (Lettre à la comtesse de Nassau, 25 juin 1796 ; *Correspondance générale*, t. III, p. 191) « Servons la bonne cause et servons-nous », est l'une de ses formules personnelles qui le résument le mieux. (*Oeuvres complètes*, t. VII, p. 155)

Ce serait bien sûr une erreur de prendre au mot toutes les déclarations enthousiastes de l'auteur, sur sa fidélité complète, ses idées inchangées, son engagement sans compromissions. Aux électeurs, il parle une fois de vingt-deux ans de fidélité, depuis sa toute première activité politique en France ; et après la chute de Napoléon, il rappelle ses treize années de ferme opposition, courant depuis son exclusion du Tribunat. (Idem, t. XV, p. 460, et t. XIV, p. 379) Ces titres-là sont les plus problématiques, et Constant le sentait, lui qui, par exemple, en rééditant d'anciennes brochures dans son *Cours de politique constitutionnelle* (1819-1820), en a écarté une, trop embarrassante, et expurgé soigneusement les autres. Reste la fidélité dogmatique aux principes du libéralisme, fièrement revendiquée par l'auteur dans ses ouvrages. « Il y a bientôt vingt ans que je m'occupe de considérations politiques, et j'ai toujours professé les mêmes opinions », affirme-t-il ainsi dans les *Principes de politique* de 1815 ; ces principes sont la liberté individuelle, la liberté de la presse, l'absence de l'arbitraire, le respect pour les droits de tous. (Idem, t. IX, p. 672) « J'ai professé quarante ans les mêmes principes : liberté en tout », clame-t-il encore à la fin de sa vie (*Mélanges de littérature et de politique*, 1829 : *Oeuvres complètes*, t. XXXIII, p. 145) Ces dernières affirmations peuvent être tenues pour vraies ; car en effet la constance dogmatique peut se combiner avec la volatilité ou l'inconstance politique. « Je sais quel est mon but, c'est la liberté ; mes moyens, les formes constitutionnelles. Je suis la route qui me paraît droite », dit une fois l'auteur, avec honnêteté. (*Oeuvres complètes*, t. XV, 708) En cherchant la manière de servir ses idéaux et de se servir lui-même, il a souvent péché par excès d'optimisme, et rétrospectivement certaines de ses illusions peuvent nous étonner. Pourquoi siéger au Tribunat et rédiger la constitution de Napoléon, quand ce régime présente de si mauvais gages et qu'on croit que les intellectuels s'abaissent en prêtant appui à des hommes dangereux ou à des systèmes funestes ? (Idem, p. 241) Est-ce parce que Constant est un mercenaire, qui se vend au plus offrant, comme l'affirme Henri Guillemin ? (Mme de Staël, *Benjamin Constant et Napoléon*, 1959, p. 165) N'y aurait-il pas plutôt dans la série d'événements qui de la prise de la Bastille en juillet 1789 conduit

jusqu'aux journées de juin 1830, trop d'incertitudes et d'opportunités pour un esprit aussi profondément maladif et volatil que celui de Benjamin Constant ?

Aussi, sans examiner sa vie intime et ses sentiments profonds, on risquerait de faire de l'auteur le prototype de l'ambitieux en politique, de l'intrigant, du cynique : tandis qu'au contraire il n'est souvent que l'amoureux passionné d'une idée ou l'expérimenteur d'un plan qui quoique médiocre lui fera au moins passagèrement oublier que la vie est fade et monotone. Chez lui, la chaleur de l'enthousiasme se mêle à un égoïsme en apparence glacial, donnant à toutes ses actions un tour particulier. « Une singularité de ma vie », confesse-t-il en 1815 à la baronne de Gérando, « c'est d'avoir toujours passé pour l'homme le plus insensible et le plus sec, et d'avoir constamment été gouverné et tourmenté par des sentiments indépendants de tout calcul et même destructifs de mes intérêts de position, de gloire ou de fortune. » (*Correspondance générale*, t. IX, p. 477) Ainsi les faits de biographie intime et l'œuvre publique se relient, et l'historien des idées est comme forcé de s'intéresser aux premiers, pour bien rendre compte de la seconde.

[La question préalable de sa nationalité.] Mais d'abord je dois dire un mot de sa nationalité, malgré le peu de goût que j'ais pour cet interrogatoire plus policier que libéral. Mais ne voulant pas subir le reproche d'accaparement de toutes les gloires libérales de l'Europe, je dirais en peu de mots ce qui rattache formellement Benjamin Constant à la France, au-delà même de ses quarante années de vie sur le territoire.

Cette question a été plus souvent posée que débattue ; car ses ennemis politiques n'ont cessé de jeter des doutes sur sa nationalité véritable, et lui de les lever. Président de la commune de Luzarches, dans le Val-d'Oise, puis membre du Tribunat institué par la Constitution de l'an VII, et surtout député à l'Assemblée nationale de 1819 à 1822 puis de 1824 à 1830, Constant a exercé sur une longue période ses droits de citoyen français ; mais à travers les décennies il n'a cessé d'être attaqué sur ce point. (*La Feuille du jour*, 15 juin 1796 ; *L'Ami des Lois*, 10 mars 1798 ; *M. Benjamin Constant est-il Français ? est-il éligible ?*, 1817 ; Interpellation de J.-F. Dudon à la Chambre, le 26 mars 1824 ; etc.)

Lui fondait sa revendication sur une loi du 19 décembre 1790 déclarant que tous les descendants d'un Français et d'une Française expulsés pour cause de religion, avaient droit à la nationalité française quoique nés en pays étranger, s'ils revenaient habiter en France et s'ils prêtaient le serment civique. Constant avait rempli toutes les conditions prévues, et rappelant sans cesse les dispositions légales desquelles naissait son droit, il disait qu'il était impossible d'être plus Français qu'il ne l'était. (*Oeuvres complètes*, t. I, p. 455-456 et p. 613-615)

Cette épineuse question, en tout cas, l'a longtemps préoccupé. En 1818, il fit dresser sa généalogie, pour justifier son éligibilité, et en 1824 il engagea même des dépenses de lithographie, d'imprimerie et surtout d'avocats, afin de soutenir ses droits éternellement attaqués. (Idem, t. VII, p. 411 et p. 457-459)

[Une personnalité troublée] Avec des qualités intellectuelles hors du commun, Benjamin Constant est l'homme du monde le moins propre à en faire un usage appliqué. En mourant en couches, sa mère lui a légué une vivacité d'esprit et une curiosité vraiment prometteuse, en même temps que des traits de visage et des cheveux roux qui font l'effroi et la colère du père inconsolable. Mais après avoir annoncé de bonne heure de grands talents, au dire de sa cousine Rosalie, l'adolescent s'épuise et se corrompt dans une jeunesse sans direction et une éducation riche mais bizarre. (Cahiers verts à la Bibliothèque de Genève, 24 février 1789) Entre les mains d'une série de précepteurs aux talents dépareillés et aux mœurs douteuses, son éducation est à la fois brouillonne et vivifiante : devant lui se plaident le pour et le contre, et il s'ouvre à toutes les connaissances, les meilleures comme les pires. Commencée en Suisse, sa jeunesse à la fois studieuse et dissipée se poursuit en Allemagne, à Erlangen. Là, « j'étudiai beaucoup », rapporte l'intéressé, « mais je fis en même temps mille extravagances ». (*Oeuvres complètes*, t. III, p. 308) Il poursuit ensuite sa route en Écosse, rejoignant la fameuse université d'Édimbourg. « J'y pris pour la première fois le goût réel de l'étude », raconte-t-il encore. « Mais après un an de vie réglée et passablement heureuse, je me livrai à la passion du jeu et je vécus d'une manière agitée et misérable. » (Idem, t. VI, p. 238.) Au milieu de tous ces errements, B. Constant fit véritablement des études solides, il amassa de très vastes connaissances et acquit des qualités certaines d'écrivain, pour ne pas dire encore de penseur ; mais aussi son tempérament s'était formé, et la bohème, le romantisme, l'ennui de la vie avaient pris possession de lui. « Faut-il le regretter ? » demandera Arnold de Kerchove. « Je laisse aux moralistes le soin d'imaginer, après coup, l'éducation idéale qui eût fait de Benjamin un citoyen édifiant et utile, dont le bonheur bourgeois n'aurait pas eu d'histoire : on frémît à la pensée qu'elle aurait pu réussir. Je le préfère tel qu'il s'est fait lui-même, néfaste et malheureux, raté peut-être, mais unique. » (*Benjamin Constant ou le libertin sentimental*, 1950, p. 22)

Ce qu'il est curieux de relever, c'est la dissociation croissante et durable se manifestant chez Constant entre le caractère et l'intelligence, et qu'on distingue pour la première fois dans ses années universitaires étrangères. « Jamais l'être sérieux, sensé, raisonnable qu'est Benjamin au travail n'arrête l'autre Benjamin dans une extravagance », note Gustave Rudler ; « et jamais l'extravagant, en rentrant dans son cabinet de travail, ne garde la tête troublée par les fumées de ses

folies. » (*La jeunesse de Benjamin Constant*, p. 112.) Cette dissociation explique comment cet homme a pu devenir un penseur si fécond et brillant, aux principes si solides, quoiqu'étant au demeurant et de son aveu même un homme à moitié fou dont le cœur est travaillé par une véritable guerre civile. (*Journaux intimes*, 18 décembre 1804 : *Oeuvres complètes*, t. VI, p. 278-279 ; Lettre à sa tante Anne de Nassau, 1^{er} février 1807 : *Corresp. gén.*, t. VI, p. 187 ; voir encore le jugement de Mme de Staël : « c'est un fou », *Corr. gén. de Germaine de Staël*, t. III, partie 1, p. 264)

On a fait de cet individu des portraits variés, enjolivés ou dépréciatifs, mais nulle autre que Germaine de Staël ne l'a mieux peint, peut-être parce qu'elle l'avait le mieux compris. « À vingt-cinq ans », retrace-t-elle, en donnant ces traits à son personnage d'Oswald, peint sur nature, il « était découragé de la vie, son esprit jugeait tout d'avance, et sa sensibilité blessée ne goûta plus les illusions du cœur... Quand on l'aimait, on sentait qu'il s'occupait du bonheur des autres comme un homme qui n'en espérait pas pour lui-même ; et l'on était presque affligé de ce bonheur qu'il donnait sans qu'on pût le lui rendre. Il avait cependant un caractère mobile, sensible et passionné ; il réunissait tout ce qui peut entraîner les autres et soi-même ; mais le malheur et le repentir l'avaient rendu timide envers la destinée : il croyait la désarmer en n'exigeant rien d'elle. » (*Corinne ou l'Italie* ; *Oeuvres complètes de G. de Staël*, série II, t. III, p. 2-3) En société, c'était un homme curieux, réservé et attachant ; mais en même temps bizarre, volatile, et comme fait d'une étoffe différente des autres hommes. Il écoutait paisiblement les conversations et les avis, qu'il suivait volontiers ; mais c'est parce qu'il ne s'estimait guère, et que les autres ne l'intéressaient pas. (*Oeuvres complètes de Benjamin Constant*, t. III, p. 246)

Ses tiraillements intérieurs n'eurent pas cependant de prise directe et appréciable sur le travail de son esprit, et à peine pourrait-on dire qu'ils lui subtilisèrent un temps précieux. Quand il composait un article, une brochure politique ou une pièce littéraire, il aimait à se dire que cela au moins remplissait des heures, car il y en a beaucoup dans la vie. (Idem, t. III, p. 246) Il mettait de l'ardeur et de l'émotion dans ses travaux, et le même homme qui publiait en mai 1815 les *Principes de politique* pouvait, quelques mois plus tard, écrire une prière jusqu'à en fondre en larmes. (Idem, t. VII, p. 245)

[Constant et les femmes. — Sa relation avec Germaine de Staël.] Cela étant, je ne m'étendrai pas davantage sur les vices privés de l'auteur, sa passion pour les jeux d'argent, son goût du duel, son recours à la prostitution. Un dernier aspect de nature biographique demande cependant un examen, c'est celui qui se rapporte aux femmes, et à l'une des plus fameuses d'entre elles, Germaine de Staël. Car ici les actes personnels et la doctrine, aussi peu articulée soit-elle,

vont de pair, et l'on doit être curieux d'apprendre pourquoi le défenseur de la liberté de l'homme en général faisait si peu de cas de celle de la femme ; d'autant que si le féminisme n'a pas formé jusqu'à ce jour une part notable du discours libéral, il est appelé à de grands développements.

L'explication, en ce qui concerne B. Constant, peut être donnée en quelques mots : c'est que cet éternel amoureux l'est sans persistance, et que jamais il n'acquiert ce sentiment de complétude apaisant qui seul peut donner à l'homme une image relevée de la femme. Avec son idéal inaccessible de l'épouse parfaite et la morbide facilité avec laquelle il fait échouer les liaisons en apparence les plus solides, il transforme ses amantes tour à tour en victimes ou en bourreaux : piètre manière de les estimer. Ayant bien pratiqué les femmes, il en est au fond dégoûté, et il juge que tout considéré elles ne sont pas dignes du gouvernement d'elles-mêmes.

Bien lancé dans la carrière de publiciste et d'homme d'État, il conserve toujours cette même faiblesse, celle de risquer, sur un mot ou un regard, de s'éprendre tout à coup d'une nouvelle femme, comme un vulgaire personnage de roman. (*Œuvres complètes*, t. VII, p. 184) Alors, accablé de tristesse, il hésite entre les divers partis, prend des résolutions qu'il ne tient guère, et pense régulièrement à se tuer. « J'ai trouvé de bonnes raisons pour cela », note-t-il une fois, « mais la force me manque » (Idem, p. 193)

Son épouse idéale serait une femme attentionnée et fidèle, qui suivrait en tout ses avis ; mais lui-même manque de la force de caractère pour prendre ce rôle. Marié assez jeune à Minna von Cramm, il reconnaît qu'il n'était parvenu à exercer aucune autorité sur elle, la faute à son propre caractère trop lâche et conciliant. (Idem, t. III, p. 244) Pour tenir tête à une femme légère et peu instruite comme Constant les désire apparemment, il faudrait de la résolution, de la force de caractère, mais en a-t-il ? « Ai-je jamais dominé quelqu'un ? », note-t-il dans ses carnets ; « soyons de bonne foi et n'écrivons pas pour nous, comme pour le public. Avec beaucoup d'esprit sur les idées j'ai très peu de force, l'importunité pèse sur moi, l'air de mécontentement me peine, quand je gronde mon domestique, j'ai toujours le sentiment d'avoir tort ; que sera-ce avec une femme, avec laquelle j'aurais sinon le tort, du moins le malheur de n'avoir sur elle aucune illusion ? » (Idem, p. 73)

De même, cette fidélité qu'il réclame, ne convient pas à son caractère volage. Rapidement blasé des sensations les meilleures et des joies les plus douces, Constant sait d'expérience que d'aimer toujours la même est un chimérique désir qu'il serait pour lui vain et fou d'essayer. (Idem, t. III, p. 877, et t. VII, p. 95) Il s'agace quand on se plaint devant lui qu'il n'aime pas assez et qu'on formule l'insipide sermon des femmes depuis six mille ans ; mais en même temps il voudrait

qu'on ne révoque pas les sentiments une fois formés pour lui, et confronté au devenir de Charlotte de Hardenberg, qui trouve un mari après leur rapide liaison, il a cette phrase presque indécente : « Je trouve fort mauvais qu'on se remarie après m'avoir aimé ». (*Correspondance générale de G. de Staël*, t. IX, p. 223 ; Lettre à Rosalie de Constant, fin janvier 1801 : *Correspondance générale de B. Constant*, t. IV, p. 202)

Le portrait que Constant fait de la femme idéale est tracé en termes en apparence assez nets. « J'ai besoin d'un être que je protège, qui me suive, que je tienne dans mes bras, dont le bonheur soit aisément à faire, dont l'existence inoffensive se plie sans effort à la mienne, j'ai besoin d'une femme, en un mot, presqu'inaperçue, sinon pour mes affections domestiques, et qui soit une partie douce, intime, et légère de ma vie ». Ce serait une femme « qui marque chaque nuit par le plaisir, chaque jour par sa douceur... mais cette femme où la trouver ? » (*Œuvres complètes*, t. III, p. 50-51)

Il ne se sent pas l'obligation de prendre une femme qu'il aime, pourvu qu'il en soit aimé ; ni surtout qu'elle ait de l'esprit, pourvu qu'elle ne soit pas ridicule et qu'il ait sur elle assez d'autorité pour modérer son bavardage. Ayant fréquenté longuement Germaine de Staël, Constant est convaincu que de se lier heureusement à une femme d'esprit est une impossibilité, que l'accord sur les idées n'est pas beaucoup plus bienfaisant dans le couple que leur désaccord, et que le mieux encore est que la femme n'ait pas d'opinion, et que son mari soit pour elle un guide, un appui, un être supérieur. (Idem, p. 53 et 55-56.)

Et cependant son goût pour les choses d'esprit le rend incapable de subir l'affront permanent d'une épouse sans éducation. Il s'éprend d'abord de femmes dont on ne peut se faire comprendre qu'en parlant à la première personne et le plus clairement possible, et qu'on perd immédiatement par le moindre degré de finesse dans la conversation. Il en est d'elles, dit-il, comme de ceux dont la vue baisse, et qui ne voient qu'en ligne directe devant leur nez ; ou alors, jamais avare d'une bonne image, il dit qu'elles donnent l'impression désagréable, quand on leur parle, de devoir absolument passer par une très petite porte sans pouvoir assez se baisser pour entrer. (Idem, p. 45, 54 et 72) Dans ces conditions, Constant en est quitte pour prendre régulièrement des résolutions impossibles : comme lorsqu'ayant cru pouvoir faire d'Amélie « un animal assez fidèle » malgré son manque total d'instruction, il commence à se la représenter « devenue ma femme et transportée dans une campagne près de Paris, ou mes amis viendraient me voir » : « mon front se couvre de sueur », note-t-il. « Ce parlage perpétuel, cet étonnement des hommes les plus éclairés de France, sur l'étrange association par laquelle j'aurais fini, mon impatience, la dureté avec laquelle peut-être je retomberais sur un être que j'aurais tiré d'une situation assez douce et que j'aurais eu le tort

d'épouser sans illusions, les reproches que je me ferais, et qui aggravaient mes torts apparents, tout cela donne l'idée d'une situation pareille à l'enfer. » (Idem, p. 76-77)

Ces aventures ne sont autre chose que les contradictions de l'anti-féminisme, celles d'un homme dont les plaisirs et l'esprit sont éminemment français, et qui voudrait vivre avec les mœurs domestiques de l'Angleterre. Car c'est à ce dernier pays surtout que Constant emprunte la nécessité à laquelle il croit, de renfermer les femmes dans leurs ménages, et de les retenir « dans une sphère obscure, humble et circonscrite », où elles ne jouissent d'aucune indépendance : « j'ai sous ce rapport », dit-il, « les opinions anglaises au dernier degré ». (Idem, p. 1063 et 64)

Ses déboires avec Germaine de Staël, puis avec sa seconde épouse Charlotte, n'ont pas d'autre origine. Car si Charlotte est attentive et aimante, elle n'a pas « deux idées de suite » sur la politique, et en général sa conversation est ennuyeuse et rébarbative. (Idem, t. VII, p. 76, 89 et 95) À l'inverse, Germaine de Staël donne de loin l'impression d'être une « une machine parlante », brillante et étourdissante. (Lettre à Isabelle de Charrière, 30 septembre 1794 : *Correspondance générale*, t. II, p. 459). En la rencontrant la première fois en 1794, Constant est immédiatement sous le charme. « Je n'avais rien vu de pareil au monde », raconte-t-il, « j'en devins passionnément amoureux. » (*Œuvres complètes*, t. III, p. 255) Mais il n'était pas en son pouvoir de concilier des principes de vie et des sentiments qui ne pouvaient l'être.

[L'œuvre et la carrière de Benjamin Constant.] Passant désormais à l'héritage intellectuel de l'auteur, je commencerai par dire qu'il est éminemment pluriel, fruit des circonstances historiques et d'ambitions parfois mal réfrénées. Est-ce pour autant un défaut à attribuer à B. Constant ? Il ne faut que se rappeler la variété de ses connaissances et des préoccupations de ses plus proches amis, sa vie itinérante à travers l'Europe et celle, par suite, de ses manuscrits, enfin l'emploi du travail intellectuel comme remède à ses détresses intérieures, pour saisir que le manque d'unité de cette œuvre était somme toute inévitable. Les transformations politiques et économiques du temps n'étaient pas d'ailleurs faites pour donner aux esprits une stabilité dont ils auraient manqué. Pour faire quelque chose de sa vie, Constant agit en fonction de l'actualité, c'est-à-dire qu'il tâche de répondre avant tout aux maux contemporains. En vérité, la plupart de ses écrits, même les plus théoriques, prennent cette forme. Quand en novembre 1813 il se décide à porter la charge contre Napoléon affaibli, il prépare *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, où il condamne le chef militaire en prouvant l'anachronisme de la guerre et son incompatibilité avec la société industrielle qui est en train d'advenir. L'année suivante paraissent des *Réflexions sur les constitutions*, dans lesquelles il donne

son appui à la Charte de Louis XVIII en résumant les grands principes du libéralisme auxquels elle porte appui. Enfin en 1815 Constant a besoin d'un ouvrage qui rétablisse sa réputation et constate ses principes, et il s'acquitte de cette tâche en publiant les *Principes de politique*. (*Œuvres complètes*, t. VII, p. 224) On suppose aussi que c'est pour appuyer une candidature à l'Académie française qu'il a donné au public les *Mélanges de littérature et de politique* à la toute fin de sa vie. (Introd. au t. XXXIII de ses *Œuvres complètes*, p. 13-14)

Cette adaptation continue à l'actualité est rendue possible par le travail préalable des principes, réalisé dans le calme relatif de la méditation. Ainsi, nombre de ses écrits sont des réécritures partielles ou totales de plus anciennes productions, auxquelles il donne un tour nouveau et qu'il fait servir à des causes bien précises. Benjamin Constant enfin aime à se servir de la contradiction pour nourrir sa propre pensée, et à sonder les failles de la pensée d'autrui pour mieux solidifier la sienne. De son projet d'écriture contre Burke au début de la Révolution, jusqu'à son fameux commentaire de l'ouvrage de Filangieri, cette forme d'écriture est extrêmement fréquente chez lui ; elle le fait vivre par l'écriture dans un combat permanent, avec des adversaires qui le lui rendent bien.

J'examinerai désormais de manière ramassée la doctrine qui fait l'originalité de Constant comme penseur libéral, sans m'occuper d'une infinité de sujets couverts ailleurs dans ce Dictionnaire, y compris du thème de la religion, qui l'a tant occupé, et en me réservant la possibilité d'un jugement d'ensemble critique, à la fin de cet article.

[Condensé de ses idées. — La démocratie et ses bornes.] Benjamin Constant est le penseur politique de la liberté et de la démocratie ; sa grande ambition est de combiner l'une et l'autre. Contrairement à bien des penseurs de sa génération, il a l'instinct de la démocratie ; non seulement il l'accepte, mais il l'aime. Pour que le règne de la liberté soit durable, croit-il, il est nécessaire que la nation toute entière s'intéresse à ses droits et participe par le suffrage à définir et à défendre les institutions qui les garantissent. (*Œuvres complètes*, t. IV, p. 556 et 572) Ceci implique l'élection de représentants, car on ne peut demander à la masse elle-même d'écrire une loi ou de peser les intérêts. (Idem, p. 525) Et pourtant les inconvénients se présentent tout de suite à l'esprit. Car la démocratie a des allures peu rassurantes, et son potentiel tyrannique est immense. Fort d'un mandat légitime, des gouvernans peuvent accomplir plus tranquillement des actes de tyrannie odieuse, qu'aucun tyran en son propre nom. (Idem, t. V, p. 119, et t. IV, p. 453 et p. 693-694) On ne peut pas même se promettre que la séparation des pouvoirs y remédiera : car la liberté n'a pas besoin seulement d'être inviolable par tel pouvoir sans l'approbation de tel autre, elle doit être à l'abri de tous

les pouvoirs. (Idem, t. V, p. 141, et t. XV, p. 383) Plutôt, il faut admettre que la démocratie a des vices propres, et que la possession temporaire, précaire, et en même temps illimitée, qu'elle tend à organiser, est susceptible des plus grands abus. Les monarchies évitent cet écueil en plaçant le pouvoir dans les mains des membres successifs d'une même famille, qu'on prépare à l'exercer, et qui n'en sont pas étourdis ; mais elles ont d'autres vices, et plus grands. (Idem, t. IV, p. 451-452)

Une assemblée politique, où les timides se taisent, et que des meneurs parviennent facilement à agiter, est rarement sage, et le goût qu'on y prend pour la multiplication des lois fait craindre pour l'avenir de la liberté. On a parlé du désordre des rois, mais une assemblée est, dit Constant, « de toutes les puissances la plus aveugle dans ses mouvements, la plus incalculable dans ses résultats » ; aussi demande-t-elle à être contenue sévèrement. (Idem, p. 517) Ce n'est pas tant la fainéantise qu'il faut craindre, que la suractivité ; car des législateurs ont deux penchants naturels : le besoin d'agir et le plaisir de se croire nécessaire. (Idem, t. V, p. 177) Ils ont en outre des intérêts propres, qu'on distingue dans quelques occasions fameuses, comme les guerres, qui accroissent nécessairement leur autorité. (Idem, t. IV, p. 575-576) Partout et toujours, les gouvernants n'ont de cesse d'inciter le peuple à leur abandonner ses responsabilités les plus intimes pour tâcher de faire son bonheur malgré lui. Ils voudraient que tous s'habituent à obéir et à payer. (Idem, t. XV, p. 310)

Ainsi, quels que soient les mérites de la démocratie dans la théorie, l'abandonner sans contrôle à ses élans est le plus funeste projet qu'on puisse concevoir. Que faire donc ? D'abord, il convient de définir soigneusement la liberté ; car il n'est pas vrai qu'elle soit, comme l'affirmait Montesquieu, « le droit de faire tout ce que les lois permettent ». « Sans doute », répond Constant, « il n'y a point de liberté quand les citoyens ne peuvent faire tout ce que les lois ne défendent pas : mais les lois pourraient défendre tant de choses, qu'il n'y aurait encore de liberté. » Plutôt, la liberté « n'est autre chose que ce que les individus ont le droit de faire, et ce que la société n'a pas le droit d'empêcher ». (Idem, t. V, p. 108-109) Face au pouvoir, donc, simple création de la société, il faut reconnaître les droits antérieurs de l'homme, indépendants de toute association. (Idem, t. IV, p. 639)

La légitimité du pouvoir, quel qu'il soit, ne se comprend que dans les limites de certaines sphères. « La direction des affaires de tous appartient à tous. Ce qui n'intéresse qu'une fraction doit être décidé par cette fraction. Ce qui n'a de rapport qu'avec l'individu, ne doit être soumis qu'à l'individu. On ne saurait trop répéter, que la volonté générale n'est pas plus respectable que la volonté particulière, lorsqu'elle sort de sa sphère. » (Idem, t. IV, 643 ; voir de même, t. XXVI,

p. 144) La religion, la presse, l'éducation, par exemple, sont autant de domaines dans lesquelles l'autorité ne doit pas entrer, parce qu'alors le pouvoir de la majorité sur la minorité ne pourrait être que tyrannique. (Idem, t. XIII, p. 118)

Afin de maintenir chaque pouvoir dans sa sphère, il est d'abord essentiel que la masse sente bien le danger et les illusions du pouvoir sans frein, et que la prudence s'installe durablement dans les esprits. Les gouvernants suivent l'élan de leur nature quand ils tâchent d'abuser de leur pouvoir : c'est donc au citoyen à se tenir sur ses gardes. (Idem, t. XIII, 227) Mais comme cette barrière n'est qu'idéale et précaire, il est bon que les droits de l'homme soient sauvegardés par des lois contraignantes : c'est-à-dire qu'il faut établir un rempart effectif dans la législation, et ne pas se satisfaire de simples déclarations grandiloquentes mais qui resteraient lettre morte. (Idem, t. IX, p. 836) Animé de cette préoccupation, Benjamin Constant a consacré une large partie de son œuvre de publiciste et de son action d'homme d'État, à établir ces règles, soit dans la généralité, soit dans le détail. Comme philosophe politique, il tâche de faire l'éducation de la nation, et répète constamment et jusqu'à la fin de sa vie, que « quand les gouvernements offrent aux peuples des améliorations législatives, les peuples doivent leur répondre en leur demandant des institutions constitutionnelles. Sans constitution, les peuples ne sauraient avoir nulle certitude que les lois soient observées. » (Idem, t. XXVI, p. 130)

Dans la réforme quotidienne des institutions par l'action politique et l'agitation journalistique, Constant est attentif non seulement à la division des pouvoirs, mais aux moyens de les tenir pour ainsi dire en respect, comme la dissolution des chambres, le droit de veto remis au chef du pouvoir exécutif, l'inamovilité des juges, ou même le stationnement des troupes militaires aux frontières du pays, afin qu'elles ne puissent servir au pouvoir exécutif que contre les étrangers. (Idem, t. IV, p. 608) Il accorde aussi un intérêt tout particulier à la liberté de la presse et à la liberté d'expression. Un peuple, en effet, ne jouit bien pour lui de la liberté que lorsque des limites rigides sont imposées aux différents pouvoirs, en premier lieu par des textes, en deuxième lieu par les consciences ; car sans opinion publique il n'y a pas de constitution solide, de même que sans constitution solide il n'y a pas de liberté véritable. (Idem, t. IX, p. 175) Une presse libre, et pour chacun la liberté d'expression la plus grande, sont la suite du respect pour la propriété la plus sacrée de tous : la pensée même de l'homme. Mais ici ils figurent comme des moyens, plus que des buts : car ensemble ils participent à faire émerger les meilleures idées, les meilleurs systèmes, et à donner de l'appui à ce qui mériter d'être appuyé. En pratique, il ne faut pas de censure ni de cautionnement préalable pour les journaux, croit Constant ; il faut que les

citoyens disent ce qu'ils veulent, sauf à répondre devant les tribunaux s'ils injurient, calomnient, ou incitent à violer les lois. (Idem, t. XIII, p. 246 et p. 369-370, et t. X, p. 439)

L'attention sur les limites constitutionnelles distingue Benjamin Constant d'une certaine frange du libéralisme français, laquelle, surtout au XVIII^e siècle, semble préoccupé surtout de convertir la monarchie absolue ou ses successeurs, la république ou l'empire, aux principes de la liberté. Ceux-là veulent obtenir des avancées du pouvoir, en faveur de la liberté, tandis que Constant préfère qu'une loi écrite les impose au pouvoir. (Idem, t. XXVI, p. 107) Et ce n'est pas là, pour lui, une différence de sensibilité : c'est que les libéraux du XVIII^e siècle se sont mépris gravement, et qu'ils étaient au fond de vrais novices dans la science. (Idem, p. 115)

[Action politique de Constant.] Benjamin Constant a eu moins d'influence comme homme politique que comme penseur ; les raisons en sont aisées à découvrir. D'abord, il était somme toute plus fait pour le travail abstrait des concepts que pour les basses manœuvres de la politique, où l'attendaient des déceptions cruelles et où il tomba fréquemment dans des pièges dont il aurait pu se garer. Comme philosophie politique, il est passé maître dans l'art de digérer la pensée d'autrui, d'examiner un problème sous toutes ses faces, et de le rattacher à la grande idée de la liberté humaine qui est sa boussole. Dans l'action, en revanche, il n'a pas assez d'élasticité, pas non plus assez de compréhension des hommes et des événements, pour toujours se tirer d'affaire ; et votant parfois avec les uns et parfois avec les autres en n'étant proprement d'aucun parti, il croit que cette résignation est digne, mais il n'en surestime pas l'efficacité. (*Oeuvres complètes*, t. XIII, p. 487, et t. XIV, p. 137)

Ses mérites dans le journalisme ou en politique sont toutefois assez nombreux. Dans la presse, et quoique ce ne soit pas habituellement son plus grand trait de caractère, il montre du courage et de la détermination, comme lorsqu'il brave la censure avec la *Minerve*, en tirant profit des lacunes de la loi. On le retrouve aussi agitant des causes plus grandes que lui-même ou que ses stricts principes de libéralisme : preuve en est, sa campagne contre l'erreur judiciaire qui frappe Wilfrid Regnault, accusé de meurtre.

En dehors de la controverse quotidienne des partis et de l'agitation de ses thèmes de prédilection comme les garanties constitutionnelles de la liberté, Constant a couvert des thèmes qui lui assurent une place de choix dans l'histoire de la lutte politique libérale. À partir de 1818, par exemple, il combat régulièrement l'esclavage et la traite, soit dans les journaux, soit à la tribune. Si ce n'est pas chez lui une conviction très enracinée, il a toutefois le mérite, note un biographe, de « réactiver le mouvement anti-esclavagiste français durant une période creuse où l'engagement pour la

cause des Noirs s'essoufflait et menaçait de tomber dans une léthargie dont il aurait été ensuite difficile de l'extraire. » « Ce sont des figures transitoires comme lui », ajoute l'auteur, « qui ont entretenu la flamme, préparé les progrès ultérieurs et rendu ainsi possible l'heureux dénouement de 1848. » (Léonard Burnand, *Benjamin Constant*, 2022, p. 253)

Pareillement, à une époque où la cause du libre-échange est loin d'être gagnée et où les consciences libérales les plus droites hésitent, ou tergiversent, Constant la pose à la chambre dans ses vrais termes, en évoquant la spoliation que ce système organise. « La question qui s'agit », dit-il, « s'agitait il y a deux mille ans à Rome, entre ceux qui travaillaient sans recueillir et ceux qui recueillaient sans travailler ». (Discours lors de la séance du 30 avril 1821). Pour les libréchangistes qui, à l'époque de F. Bastiat, prendront le relai vers 1848, Constant sera un modèle, un exemple toujours bon à citer. (Journal *Le Libre-Échange*, 20 juin 1847, p. 237 ; *Oeuvres complètes de Gustave de Molinari*, t. IV, p. 173)

Juger de l'action publique de Benjamin Constant réclame aussi de se pencher sur ses rapports avec Bonaparte. Ceux-ci sont ambivalents, complexes, car le farouche opposant a vécu longtemps dans une forme de complicité, et, après une période de silence, il s'est mué en collaborateur à la stupéfaction générale. Proche, initialement, de Sieyès et des Idéologues, Constant appuie le coup d'État du 18 brumaire, tout en concevant des inquiétudes prémonitoires. Il siège cependant au Tribunat, cette assemblée instaurée par la nouvelle constitution de l'an VIII et qui a pour mission la discussion des projets de loi de l'exécutif, sans vote délibératif, dont le Corps législatif reste seul chargé. Constant est nommé le 24 décembre 1799 ; il l'a ardemment voulu et même sollicité. (*Oeuvres complètes*, t. IV, p. 37) Pourtant, dès son tout premier discours, il endosse le costume d'opposant, n'accordant qu'une confiance très limitée au nouveau pouvoir, et brandissant l'arsenal des protections constitutionnelles pour le contenir. À cette époque, Benjamin Constant a surtout en horreur l'obscurité et l'élasticité des lois, qui permettent à l'arbitraire de ressurgir. Il refuse que transiger sur l'application complète et indiscriminée des formes judiciaires, ne concevant rien de pire qu'un accusé privé de protection parce que le crime qu'on discute est énorme : car alors n'est-ce pas le punir avant de le juger ? (Idem, t. IV, p. 143 et 241) Trop embarrassant pour le pouvoir de Napoléon, Constant est écarté du Tribunat en mars 1802, en même temps que Daunou, et deux ans avant Jean-Baptiste Say. Il se consacre alors à l'écriture, de manière prolifique et décisive, car c'est sa période d'épanouissement intellectuel, au cours de laquelle il forme la matière de ses futurs ouvrages, en posant les principes de la liberté, applicables pour tous les temps. « Il n'y a dans tout ce que j'ai écrit », confie-t-il à un ami,

« que des principes généraux que j'ai adoptés et que je développe, parce qu'ils m'ont paru vrais sans que j'aie réfléchi s'ils étaient applicables ou non à cet homme », c'est-à-dire à Bonaparte. (Lettre à Claude Fauriel, 17 juillet 1802 ; *Correspondance générale*, t. IV, p. 477) Ce qu'il fait, explique-t-il quelques mois plus tard au même correspondant, c'est « un ouvrage élémentaire sur la liberté », parce que c'est le plus nécessaire, et que pourtant personne ne s'y est encore essayé. (Au même, 4 novembre 1802 ; Idem, p. 543.) Il dut toutefois attendre des temps meilleurs pour publier le fruit de ses méditations, de même que pour reprendre l'action politique.

Les événements de 1815 lui présentèrent des circonstances propices, mais encore fallait-il décider de quel côté se ranger. Or, en mars, sur un énième coup de dé, Constant prend le parti de la monarchie attaquée, rejetant ce Bonaparte qui représente « la servitude, l'anarchie et la guerre », et promettant que jamais il ne le servirait. (*Journal des Débats*, 19 mars 1815 ; *Oeuvres complètes*, t. IX, p. 536-538). Toutefois, Bonaparte rentré, Constant se soumet, il se range auprès du pouvoir, dans une « conversion miraculeuse » qui laisse beaucoup d'ébahis. Germaine de Staël n'est pas son ennemie, mais elle lui en fait le reproche, et elle continuera à penser jusqu'à la fin de sa vie que ce ralliement de Constant était au fond peu sage. (*Considérations sur la Révolution française*, 1818, t. III, p. 142).

Trois considérations principales dictèrent la résolution de Constant, prise mollement, dans l'incertitude, puis complètement assumée, parce qu'elle l'engageait tout entier. Il y a d'abord sa méfiance envers Bonaparte, qui n'est pas une antipathie complète, et qui permettait le dialogue ; viennent ensuite son attachement pour la liberté et ses garanties, et son ambition personnelle. Or de deux choses l'une, explique Benjamin Constant : ou Bonaparte est de bonne foi, et alors il mérite d'être soutenu dans une pratique du pouvoir bornée par une constitution libérale ; ou il ne l'est pas, et alors il est capital de lui lier les mains avec des règles contraignantes, pour qu'il n'étouffe pas une nouvelle fois la liberté. (*Oeuvres complètes*, t. XIV, p. 199) L'occasion est bonne, pense-t-il donc, pour servir à la fois la bonne cause de la liberté, et la sienne propre. (Idem, t. VII, p. 155) Le ralliement pourra paraître cynique, égoïste ; mais en le présentant devant le public, pour qu'il soit jugé d'après les critères du bien public, Constant croit que l'affaire est sans appel et qu'il a mille fois raisons. (Idem, p. 254)

[Épilogue. Examen critique du libéralisme de Benjamin Constant.] Le reproche d'inconstance est de loin le plus fréquemment porté contre l'auteur, et il est assez juste ; mais on ne doit pas le prononcer naïvement. Car d'abord les revirements, les évolutions, dans une époque de profondes transformations, ne sont pas une marque honteuse sur une carrière longue

de quarante ans. Ensuite, Constant a su montrer aussi de l'abnégation et de l'assiduité : la plupart de ses convictions libérales sont solidement enracinées en lui, et sur beaucoup de thèmes on peut ratifier la formule pompeuse qu'il s'applique en 1815 : « ce que je pensais, je le pense, et je ne demande que ce que je demandais » (*Oeuvres complètes*, t. IX, p. 816)

On notera cependant que son nom se retrouve parfois associé à des causes que le libéralisme a l'habitude de condamner. C'est ainsi par exemple qu'avant de se ranger à l'opinion contraire, il a pu présenter le règne de la Terreur comme une nécessité, fâcheuse tout au plus. (H. Grange, *Benjamin Constant, etc.*, 2004, p. 29-30) De même, son attitude vis-à-vis des révoltes et des procédés révolutionnaires prit du temps à se clarifier. Avec Germaine de Staël, ils furent les amis de ceux qui se rendirent coupables du coup d'État de Fructidor, quoiqu'eux-mêmes aient été tenus dans l'ignorance des détails de l'exécution. Animé d'une fraîche passion républicaine, Constant a aussi été entraîné, au début de sa carrière, à appuyer des projets d'atteinte contre la religion, la vie privée, l'honneur national, qui sont des tâches dans son parcours.

Ce n'est toutefois pas le point crucial pour juger de manière critique son libéralisme. Autrement décisif est l'attrait qu'il manifeste pour la justification utilitaire de la liberté. Sur toutes les questions relatives à la propriété, à l'échange, au testament, en particulier, il se refuse à reconnaître un droit naturel, et évoque plutôt une convention sociale. « La société a trouvé que le meilleur moyen de faire jouir ses membres des biens communs à tous, ou disputés par tous avant son institution », explique-t-il ainsi, « était d'en concéder une partie à chacun, ou de maintenir chacun dans la partie qu'il se trouvait occuper, en lui en garantissant la jouissance, avec tous les changements que cette jouissance pourrait éprouver, soit par les chances multipliées du hasard, soit par les degrés inégaux de l'industrie. » (*Oeuvres complètes*, t. IV, p. 154 ; voir aussi t. V, p. 325 et suiv.) Attaché aux institutions et aux formes sociales qui produisent le bien avec le moins de dissonances, Benjamin Constant est capable d'en vouloir à certaines libertés de leurs abus, ou de rester fidèle à des violations qui paraissent temporairement nécessaires, comme la conscription (service militaire), qu'il préconise et ne remettra jamais totalement en cause. (Idem, t. I, p. 361 ; t. IV, p. 118-119 ; et t. VIII, p. 715) On a dit qu'il était anti-féministe, et d'autres croient pouvoir lui attribuer un colonialisme latent : ce ne serait pas en désaccord, du moins, avec sa conception de la liberté fondée sur l'utilité. Dans le débat que C. Dunoyer ouvre sur le racisme, Constant se retrouve cependant parmi les défenseurs de la perfectibilité égale de toutes les races, car c'était aussi un humaniste. (Idem, t. XXXIII, p. 253).

Les lacunes de l'héritage libéral de Benjamin Constant le feront juger diversement par les uns et par

les autres. D'aucuns, se remémorant la formulation sèche des attributions de l'État dans le *Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri*, comme ne devant couvrir légitimement que la sécurité intérieure et extérieure, rejettent l'auteur comme un radical, incompatible avec notre temps ; d'autres entrevoient ses lacunes ne lui feront pas meilleur accueil. (Idem, t. XXVI, p. 136) Ainsi Constant court le risque d'être rejeté universellement, quand il ne faudrait peut-être qu'apprendre à le lire pour lui-même.

CONSTITUTIONS. Voir *Lois-Législation*.

CONTREBANDE. S'il est vrai que dans les transactions économiques les contractants ont en vue leur avantage ou intérêt personnel, et que le commerce est un procédé duquel vendeur et acheteur tirent profit, alors on peut anticiper qu'ils chercheront toujours à se satisfaire malgré l'injonction contraire de l'État, pour peu qu'ils n'y voient aucun mal. (*Éphémérides du Citoyen*, 1775, t. VII, p. 141-142 ; Condillac, *Le commerce et le gouvernement*, 1776, p. 125 ; *Œuvres complètes de Frédéric Bastiat*, t. V, p. 75) Et en effet, au cours de l'histoire, les marchandises prohibées, taxées ou monopolisées, comme le sel, le tabac ou les toiles peintes, ont invariablement fait l'objet d'une contrebande active. Les libéraux français, qui comprennent ces développements, acquittent ou célèbrent les grands contrebandiers, comme Louis Mandrin, qui défie régulièrement les autorités et s'installe avec sa troupe en pleine ville, sur la place du marché, et là débite du tabac et des indiennes de contrebande « plus publiquement qu'on vend les aiguillettes et les chapelets ». (Lettre de M. de Nayac, subdélégué à Vabre, à M. Bonefon, son collègue à Lodève, 18 juillet 1754 : Archives départementales de l'Hérault, C 1978. — Michael Kwass, *Louis Mandrin*, 2016, p. 34) Vincent de Gournay, grand adversaire des prohibitions, n'est pas surpris par le succès rencontré par la contrebande. Au milieu du XVIII^e siècle, il fait cette observation, souvent reproduite après lui, que lorsque le gouvernement cherche à prendre à revers le commerce libre, les résultats sont piteux et les déceptions amères. « Un gouvernement est trop lent, trop entravé, trop embarrassé dans ses mouvements pour suivre les calculs déliés et les manœuvres rapides de l'intérêt individuel », enseignera Benjamin Constant au XIX^e siècle. « Quand il veut lutter de corruption avec les particuliers, celle de ces derniers est toujours la plus habile. » (Cours de politique constitutionnelle. *Œuvres complètes*, t. IX, p. 810, et t. VIII, p. 1210) Au moment où la troupe de Mandrin agite le pays, au point de faire craindre l'effondrement prochain de la royauté française, Gournay est assez bon observateur pour tirer des conclusions toutes pareilles. « C'est chercher à s'abuser », écrit-il, « que de croire que l'on pourra parvenir à faire agir continuellement plusieurs mil-

lions d'hommes contre leur intérêt particulier ; plus cet intérêt sera considérable, et plus la chose sera difficile. L'intérêt particulier de tout habitant du Dauphiné et de nos frontières le porte à faire la contrebande, surtout en tabac et en toiles peintes, parce qu'il y a beaucoup à gagner à tirer des toiles peintes de Genève et de Savoie pour les introduire en France. Tant que le tabac vaudra en Savoie 22 s. et en Dauphiné 58 s. en détail, il y aura toujours des gens violemment tentés de faire la contrebande. Le bon marché se fait jour au travers de toutes les prohibitions et de toutes les barrières ; pour empêcher donc qu'il ne se fasse de la contrebande dans un pays, il faut faire en sorte qu'il n'y ait aucun profit à la tenter. » (*Mémoires et lettres de Vincent de Gournay*, 1993, p. 27) « Penser qu'on empêchera la contrebande en multipliant les commis », continue-t-il, « c'est croire qu'on peut se garantir d'une inondation en multipliant les brins d'une haie d'osier ou les barreaux d'une grille de fer. » (Idem, p. 32-33) La solution est simple : c'est la liberté du commerce, la simplification à l'extrême des règlements, et l'abaissement au minimum des droits et taxes ; car dans les pays assez sages pour suivre cette politique, on ne connaît pas la contrebande. (Idem, p. 30) Des restrictions particulièrement féroces étaient alors établies sur le commerce des toiles peintes, servant à l'habillement ou à la décoration, et le pouvoir ne reculait pas même devant le spectacle d'une guerre continue entre deux corps de la nation, l'un qui voulait s'approvisionner, et l'autre qui s'y opposait. Tous ces efforts sont futiles, clame Vincent de Gournay : « les rigueurs ne font point cesser les besoins, et il suffit de connaître un peu les hommes pour savoir que les plus grands risques ne les forceront jamais à agir autrement que conformément à leur intérêt. » (*Examen des avantages et des désavantages de la prohibition des toiles peintes*, 1755, p. 78) Combien les Suisses et les Hollandais sont-ils plus sages, eux qui laissent l'introduction libre des toiles, et dont les manufactures n'en prospèrent pas moins. (Idem, p. 79 et 84)

Le grand mal que provoquent les prohibitions, c'est, en entretenant la contrebande, de déconsidérer la notion même de loi. Au XVIII^e siècle, les auteurs qui joignaient l'expérience du droit à la connaissance des principes de l'économie politique, n'ont pas tardé à le reconnaître. « À force de se voir enjoindre des choses indifférentes et inutiles, ou défendre des choses permises, les citoyens s'accoutumment à mépriser la loi, dont ils ne peuvent décourvrir de motif légitime ; et ce mépris conduit aisément à celui des véritables lois », écrit le physiocrate Le Trosne, juriste de formation. (*Vues sur la justice criminelle*, 1777, p. 122) Turgot, en administrateur expérimenté, le reconnaît aussi : « l'inobservation connue de la loi diminue le respect que tous les citoyens devraient avoir pour tout ce qui porte ce caractère ». (*Œuvres*, éd. Institut Coppet, t. III, p. 148) À partir de la Révolution française, cette